



Commune d'Avully

## Séance du Conseil municipal du jeudi 13 octobre 2016 Procès-verbal n°256

Présent-e-s : M. Cyril Baudin (président)  
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)  
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi  
M. Nicolas Binet  
Mme Marozia Carmona Fischer  
M. Daniel Fuchs  
M. Sylvain Fuser  
M. Philippe Gillabert  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
M. Olivier Matthey-Jonais  
Mme Zita Minasso-Rota  
Mme Cécilia Schäfer

Excusé : M. Philippe Tièche

Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : Mme Céline Fournier

### Ordre du jour

1. Approbation du PV n°255 de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Présentation du projet de budget 2017 (distribué lors de la séance)
5. Propositions du Conseil municipal
6. Questions
7. Divers

Questions du public

---

**Le Président** ouvre la séance.

#### **1. Approbation du PV n°255 de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016**

Page 3, 2<sup>ème</sup> par. : il convient de lire ici « La personne concernée par ce véhicule sans plaque a informé M. Dethiollaz qu'elle avait travaillé dans une régie et qu'il était possible d'installer un panneau privé à cet endroit ».

Page 3, 4<sup>ème</sup> par : la dernière phrase de ce paragraphe est complétée de « a transmis » à insérer entre « DGT » et « ses directives ».

Page 5, 1<sup>ère</sup> puce du point 8 : la dénomination exacte des rubriques citées est : 08.0.311.0, respectivement 05.0.301.0

Le PV n°255 de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications précitées.
---

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- 25ème Marche de l'Espoir : **Le Président** annonce que les membres du Conseil municipal sont invités à l'ouverture officielle de la 25ème Marche de l'Espoir, le dimanche 16 octobre 2016 à 11h00 sur la Rotonde du Quai du Mont-Blanc. Le Président remerciera pour l'invitation et excusera le CM.
- **Le Président** procède à la lecture d'un courrier adressé à MM. Riem et Baudin par M. Roland Burkhard concernant le contournement du village. M. Burkhard demande à connaître la position de la Mairie et du CM sur cette problématique et souhaite savoir si la Commune a l'intention de s'adresser à l'Etat de Genève pour qu'une étude de contournement d'Avully soit effectuée. Il demande par ailleurs s'il ne devrait pas être envisagé, en accord avec le Canton, de créer des zones à 30 km/h avec plus de chicanes comme à Cartigny. **Le Président** rappelle que des pistes avaient évoquées dans le cadre du Plan directeur communal. Ce contournement aurait-il pour but de détourner les automobilistes venant de Chancy pour aller à la Plaine ou le trafic entre Eaumorte et la Plaine ? **M. Fuchs** suggère d'envoyer cet objet en commission qui fera ensuite rapport au Conseil municipal, lequel se positionnera, tout comme la Mairie. Une lettre commune sera sur cette base adressée à M. Burkhard. **M. Riem** précise que la Mairie a déjà envoyé un accusé réception. **Le Président** en fera de même pour le Conseil municipal. **M. Riem** rappelle que ce sujet a déjà été évoqué plusieurs fois au CM et que la RC85 (Moulin-Roget) et la RC70 (Avully) sont 2 objets totalement distincts. Quant à la vitesse, des panneaux sont posés. L'afflux de trafic est limité à certaines heures. Il faudrait effectivement différencier le trafic venant de Gennecy, respectivement de la Plaine.

Cet objet sera donc évoqué à l'occasion d'une future commission « Espaces publics, routes et environnement ».

## 3. Communications du Maire et des Adjointes

### M. Riem :

- Presbytère : la demande d'autorisation de construire a été déposée en novembre 2015. Entre autres préavis, un service de l'Etat a déjà mis 7 semaines pour statuer, finalement négativement, alors qu'il avait normalement 4 semaines pour le faire. Des compléments ont été fournis et cela fait maintenant 6 semaines que le préavis est à nouveau bloqué dans ce même service, à savoir la Direction Générale des Transports (DGT). La patience de M. Riem est à bout et il se propose prochainement de demander une audience aux Conseillers d'Etat en charge des départements concernés, MM. Barthassat et/ou Hodgers.

### Mme Scheibler :

- Plan localisé de quartier : l'exécutif a reçu le 10 octobre dernier de la part des promoteurs du PLQ secteur ouest les informations souhaitées pour que le projet avance. Il s'agit de propositions qui doivent encore être discutées. Mais cela permet de pouvoir enfin présenter au CM le PLQ du secteur ouest, en commission plénière qui a été agendée, avec les équipes mandatées, pour le 3 novembre 2016 à 18h30. Les 3 PLQ pourront ensuite être traités en commission de l'urbanisme, selon le souhait du canton qui tient à les traiter en même temps.
- Crèche intercommunale : L'Exécutif a débuté la collaboration nécessaire entre les 3 communes parties prenantes au développement de la crèche intercommunale (Chancy, Avusy et Avully). Le processus est forcément plus compliqué et prend évidemment plus de temps avec 3 entités. Des rencontres régulières sont fixées, pour mettre en place ce projet.

### Mme Maison :

- TPG : L'Exécutif a appris fortuitement que le Proxibus serait supprimé dès le mois de décembre (nouveaux horaires TPG) ; il a immédiatement réagi, conjointement avec les communes de Cartigny et d'Aire-la-Ville, en écrivant une lettre au directeur des TPG avec copie au Conseiller d'Etat M. Barthassat.
- Parking de l'école : les panneaux de signalisation et les marquages pour la mise en sens unique du parking de l'école ont été installés cette semaine.
- Souche à la route du Moulin-Roget : une cession est en cours de la parcelle sur laquelle se situe la fameuse souche située. Une fois que l'Etat sera définitivement propriétaire, les démarches seront entamées avec lui pour sécuriser cet endroit.

- Campagne de valorisation des déchets de cuisine : la communication concernant les petites poubelles vertes a débuté cette semaine ; les flyers ont été distribués et l'information sera mise demain sur le site Internet. Les poubelles pourront dès lors être retirées à la Mairie. Les membres intéressés du Conseil municipal en trouveront une à sa disposition en fin de séance.
- Film « Demain » : ce film sera projeté le dimanche 20 novembre 2016 à 17h00 dans la Salle d'Athenaz.

#### 4. Présentation du projet de budget 2017

Le projet de budget 2017 est distribué en séance.

**M. Riem** indique que des discussions régulières ont lieu au sein de l'ACG au sujet de la 3ème Réforme de l'imposition sur les entreprises (RIE III), qui aura un impact fortement déficitaire sur les budgets communaux, soit en l'occurrence - 15% pour Avully (personnes physiques et morales), ce qui supposera d'être attentif aux projets à venir. Le taux d'imposition retenu à Genève est de 13.49%.

Le budget 2017 se traduit par un résultat positif de CHF 1'495.

La commission des finances se réunira ce lundi, 17 octobre 2016 à 18h00.

#### 5. Propositions du Conseil municipal

**M. Dethiollaz** suggère de profiter de l'occasion du renouvellement de la conduite d'eau (chemins des Ronziers et des Meurons depuis la route de Chancy - cf. annonce au dernier CM) pour installer une borne hydrante à proximité du banc, sur le chemin des Meurons. Il n'y a pas de prise d'eau pour les pompiers sur tout ce plateau ; la prise d'eau la plus proche est celle de l'école ou de Passeiry. La pression n'est déjà pas très élevée et se réduit encore en fonction de la longueur du tuyau. **M. Riem** relève qu'il n'y a pas de bâtiments à cet endroit, hormis des poulaillers ou des cabanes de jardin. **M. Gandolfo** précise que le coût d'un tel point d'eau s'éleverait à env. CHF 10'000. Soit un montant non inscrit au budget, rappelle **M. Riem**. **M. Matthey-Jonais** souligne que le village pourrait être appelé à s'étendre, aussi sur cette zone. Ce ne sera pas le cas, ou en tout cas pas avant longtemps, indique **M. Riem**. La commune est déjà concernée par 3 PLQ. **Mme Carmona Fischer** demande si cette question a été discutée au niveau des pompiers. **M. Dethiollaz** répond par la positive. Les pompiers considèrent qu'installer une borne hydrante à cet endroit serait judicieux. Les SIG ou le SIS ne pourraient-ils pas participer, questionne **M. Fuser**. **M. Dethiollaz** croit savoir que les points d'eau ne font partie pas du budget des pompiers. Resterait-il dans les lignes budgétaires de l'argent pour financer ces hydrantes ? **Mme Scheibler** s'étonne que cette requête n'ait pas été formulée plus tôt ; il aurait alors été possible d'étudier l'opportunité d'une telle installation, cas échéant de prévoir une somme au budget. **Le Président** rappelle qu'il y a des budgets d'entretien des routes et des canalisations. Il ne s'agirait pas d'entretien mais d'investissement, note **Mme Scheibler**. **M. Riem** ne voit pas l'utilité de placer une borne hydrante au milieu des champs. **Le Président** répète que la proposition émane des pompiers. De grosses meules de foin sont parfois stockées sur ce plateau. Ainsi que des moissonneuses batteuses, des tracteurs et autres véhicules agricoles, complète **M. Dethiollaz**. Le jour où un feu se déclare dans cette zone, l'eau devra être recherchée très loin. **M. Binet** suggère de traiter ce sujet en commission. La décision arrivera peut-être un peu tard, les travaux étant déjà en cours, relève **le Président**. Il sera toujours possible de brancher quelque chose sur cette colonne, indique **M. Riem**. **M. Fuchs** pense nécessaire d'avoir au préalable un devis précis des SIG, pour connaître le coût d'une telle installation.

L'Exécutif demandera un devis relatif à la mise en place d'une hydrante à cet endroit.

#### 6. Questions orales / écrites

- **Mme Papaioannou** revient sur le Presbytère, pour savoir ce qui a conduit la DGT à donner un préavis négatif. **M. Riem** répond que le nombre de places de parking pose problème. Le dossier est aujourd'hui bloqué à la DGT. **Le Président** confirme qu'un préavis négatif de la DGT a été transmis à la Mairie il y a 6 mois de cela. **M. Riem** précise que la Mairie a depuis envoyé un nouveau dossier, en proposant des alternatives d'autres places ailleurs pour pallier au manque de places dénoncé par la DGT. Le dossier est retourné à la DGT qui met de nouveau plusieurs semaines pour le traiter, avec pour conséquence de reporter le démarrage des travaux.

#### 7. Divers

- **Mme Papaioannou** se réjouit des marquages réalisés dans le parking de l'école mais

suggère de faire paraître une petite information dans le Journal d'Avully, pour faire comprendre aux utilisateurs qu'un changement de trajectoire a été mis en place. **M. Riem** indique que ce changement est très visible, avec une ligne STOP à la sortie.

- **Mme Papaioannou** évoque le terrain sur lequel nous stockons une partie du matériel de voirie pour savoir s'il ne serait possible de l'aménager en parking, permanent ou non-permanent. D'autres communes (dont Avusy) l'ont fait. **M. Riem** relève que ce terrain est souvent utilisé par les entreprises qui réalisent des travaux sur la Commune, pour y entreposer des engins ou containers de chantier, ce qui permet de désengorger le village et les alentours. **Mme Carmona Fischer** juge que ce n'est pas une réponse, au vu du problème de parking bien réel, qui est exprimé de toutes parts et doit maintenant être pris à bras le corps, avec l'intention réelle de trouver une solution. Plusieurs communes ont trouvé des solutions, même provisoires, pour désengorger leur village. L'Exécutif doit se saisir de ce problème, en y mettant l'énergie nécessaire. Sans volonté, on n'arrivera à rien. **Mme Carmona Fischer** rappelle que la Commune dispose d'un bistrot, dont les clients ne savent pas où se garer. **M. Dethiollaz** suggère de distinguer deux volets : le problème constaté lors des manifestations (salle communale); le problème récurrent, vécu par les communiens qui ne trouvent pas de place pour stationner devant chez eux. En cas de manifestations et de grande affluence, un parking provisoire devrait être aménagé, à l'exemple d'Avusy qui offre aux automobilistes une bande de 30 mètres devant la salle communale et doit louer ce terrain à un propriétaire privé, alors qu'Avully est propriétaire du terrain précité. **Mme Maison** relève qu'en cas d'occupation provisoire et sporadique, des paysans acceptent généralement d'ouvrir leurs champs, ce qui est fort agréable. L'Exécutif étudiera peut-être le fait d'ouvrir aussi ce terrain pour ce type de situations. Pour le reste, et comme cela avait été fait il y a quelques années à Gennechy, une enquête est en cours au sein du village pour connaître les besoins. Cette étude inclut aussi la question de savoir s'il est nécessaire d'ouvrir un parking provisoire, en attendant la réalisation des PLQ, mais tout cela prend du temps. Les résultats arriveront sans doute d'ici la fin de cette année, ce qui permettra de partir sur du concret. **M. Riem** passe 2 fois par jour dans le parking de l'école, et constate qu'il n'est pas très occupé. Lors de soirées à la salle dite polyvalente, les véhicules sont bien sûr beaucoup plus nombreux. **Mme Papaioannou** souligne que le problème se pose aussi la journée. **M. Binet** trouverait important que le restaurant dispose de 3-5 places minimum autour de l'établissement. **M. Fuchs** rappelle qu'il est interdit de réserver des places pour un particulier sur le domaine public. **M. Riem** a pris langue avec la Commune d'Hermance, où les places de parking étaient squattées par les frontaliers. Des macarons ont été mis en place, tout comme des zones bleues. Ce problème est récurrent et vécu partout. Russin a construit un parking souterrain. Lors des manifestations plus importantes (tel le 200<sup>ème</sup> anniversaire des pompiers), les voitures ont été autorisées à se garer sur ce terrain. L'aménager, même en parking provisoire susceptible de durer, ne serait pas évident. A noter que cette zone est aussi concernée par un PLQ. **M. Dethiollaz** ne sent pas une réelle volonté de l'Exécutif, car ce terrain n'a été utilisé que pour le 200<sup>ème</sup> des pompiers. Le seul aménagement consisterait à ouvrir les 2 portails et clôturer le matériel de voirie situé sous le tunnel avec des barrières de chantier. Ce ne serait donc pas trop lourd à gérer. Le problème est bien réel. Il souhaiterait que ce dossier avance, sur la base des propositions qui ont été formulées autour de la table. Si aucune décision ne peut être trouvée ce soir, cet objet devrait être renvoyé en commission des routes, qui pourra réétudier le dossier. **Mme Maison** suggère d'attendre les résultats de l'enquête. Ce n'est pas nécessaire pour ouvrir ce champ à l'occasion des grosses manifestations (besoins sporadiques), juge **M. Dethiollaz**. **M. Fuchs** demande au Président, sous sa casquette DGT, si l'aménagement, même provisoire d'un parking ne nécessite pas une requête en autorisation. C'est fort probable, confirme **le Président**. Au-delà d'une requête, poursuit **M. Fuchs**, il faudra aussi aménager le champ où les voitures ne pourront pas entrer en cas de fortes pluies. Du tout-venant devra y être répandu ; une signalisation devra être réalisée ; une sortie devra être prévue sur la route d'Avully. Tout cela ne sera pas si simple. Personne n'a jamais prétendu le contraire, souligne **Mme Carmona Fischer**. Il n'en demeure pas moins qu'une réponse doit être amenée pour résoudre ce problème de parking et que ces aménagements provisoires faciliteraient la vie de beaucoup de gens. Avant d'avoir son parking souterrain, Russin a ouvert un tel parking, où il a fallu mettre du gravier et répondre à certaines contraintes. Les membres du CM sont là, non pas pour éviter tous les obstacles mais pour travailler à limiter ces contraintes et arriver in fine à la solution recherchée pour répondre aux besoins exprimés par la population. A Gennechy, le problème n'a toujours pas été réglé. Il a été répondu à l'époque que rien ne servirait d'ouvrir tel ou tel terrain pour y aménager un parking dans la mesure où les gens ne seraient pas capables de marcher 200 mètres et continueraient à se garer

dans les champs. Ce problème touche le quotidien des gens ; il faut donc essayer de le résoudre.

Le renvoi de cet objet en commission « Espaces publics, routes et environnement » est accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

- **M. Fuser** rebondit sur la thématique du parking à Avully pour demander à l'Exécutif si c'est une volonté claire de la Commune de mandater la Police municipale de Bernex pour venir systématiquement sanctionner durant la semaine, par une amende de 40-120 francs, les personnes qui se parquent mal dans Gennecey et dans Avully, faute de trouver une place autorisée. Les automobilistes finiront par se garer dans les champs, pour ne pas se prendre d'amende et ne pas se faire enlever leur véhicule.
- **Mme Scheibler** indique que l'Exécutif a réécrit pour la 3<sup>ème</sup> fois à la SPG (représentant de toutes les régies), avec copie au SIS pour signaler la dangerosité de certains parkings où de la peinture ou des moquettes sont entreposées.
- **Mme Besse Giorgi** évoque le petit magasin de Gennecey, pour savoir si l'Exécutif a des nouvelles. Non, répond Mme Scheibler.
- **M. Dethiollaz** demande s'il est prévu que le CM bénéficie d'un retour sur les vitesses mesurées, suite à l'installation du panneau fixé sur la route d'Avully. **Le Président** indique que ces statistiques sont transmises régulièrement à la Mairie. **Mme Maison** amènera ces résultats en commission « Espaces publics, routes et environnement ».

Fin de séance : 20h15

Signatures :

Le Président

La Secrétaire